

Diagnostic

Volume 12, N° 1

Bulletin de l'Ordre des chiropraticiens du Québec

Automne 2019



Tous tournés
vers l'avenir



Votre profession, vos privilèges

Profitez de taux et de rabais privilégiés
sur des produits et services financiers.

desjardins.com/chiropraticien



Sommaire

Diagnostic été 2019

Équipe de rédaction	4
Mot du Président	
– L'avenir nous appartient : de la notoriété à l'affirmation	5
Word from the President	
– Embracing the future: from reputation to affirmation	7
Mot de la Directrice générale et Secrétaire	
– Une équipe tournée vers l'avenir!	8
Chronique de la Secrétaire	
– Au rythme du numérique	10
Formation continue	
– Virage électronique, évolution et transition	12
Les syndiqués vous parlent	
– La mode « vintage »	14
Connaître	
– L'importance de s'impliquer au sein de son ordre professionnel	16
SugGESTION	
– Un peu de gestion, en passant!	17
L'édition 2019 de la Tournée du président : une réussite	18
Ma pratique professionnelle	
– Améliorer la qualité de vie des aînés	20
Cap sur les affaires professionnelles	
– Ça bouge à l'Ordre!	23
Exercice illégal	
– Comment déposer des plaintes en exercice illégal ou pour usurpation de titre	24
Mot d'un diplômé	
– Un retour aux sources	26
Communiquons	
– Une nouvelle image	27
Tableau des membres	28
Membres du comité exécutif	30
Membres du conseil d'administration	30
Représentants et délégués	30
Équipe de la permanence	30
Identité, vision, mission, valeurs	31

Éditeur

Ordre des chiropraticiens du Québec

Création graphique

Le Groupe Ressources MP
www.grmp.ca

Réviseurs

Josée Deschênes
Le Groupe Ressources MP
Julie Mallette

Traduction

Le Groupe Ressources MP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1929-5626

Ordre des chiropraticiens du Québec
7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 250
Anjou (Québec) H1M 3S3
Tél. : 514 355-8540
1 888 655-8540
info@ordredeschiropraticiens.qc.ca
www.ordredeschiropraticiens.ca

Équipe de rédaction



Dre Danica Brousseau

Chiropraticienne, D.C., M. Sc.
Vice-présidente de l'Ordre des
chiropraticiens du Québec
Présidente du Comité de perfectionnement
et de formation continue



Dre Julie Chénier

Chiropraticienne, D.C.
Chargée d'affaires professionnelles



Dr Francis Crépeau

Chiropraticien, D.C.
Président du comité sur l'exercice illégal
de la chiropratique



Dr Philippe Larivière

Chiropraticien, D.C.
Vice-président de l'Ordre des
chiropraticiens du Québec
Président du Comité sur les
normes d'exercice



Dre Chantal Pinard

Chiropraticienne, D.C.
Syndique



Mot du Président

Dr Jean-François Henry

Chiropraticien, D.C., B. Sc., M. Sc.
Président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec

Après une petite pause, nous revoici avec une nouvelle image, du nouveau contenu et plusieurs nouvelles à partager. Nous n'avons pas chômé au cours des derniers mois et cette nouvelle saison se pointe avec une vague de changements.

L'année 2019 a débuté en force avec la Tournée du président qui m'a permis d'aller à la rencontre de centaines de chiropraticiens de plusieurs régions du Québec. Sous le thème « Des défis qui nous interpellent tous », cette tournée m'a donné l'occasion d'échanger à propos de plusieurs enjeux qui touchent la chiropratique et les chiropraticiens partout au Québec. L'accueil a été chaleureux et les rencontres ont été enrichissantes. Mon équipe et moi avons hâte de répéter l'expérience l'an prochain.



L'avenir nous appartient : de la notoriété à l'affirmation

Un vent de nouveauté

Plusieurs nouvelles figures sont apparues à l'Ordre au cours des derniers mois. En effet, à la suite des élections printanières, deux nouveaux membres ont fait leur entrée au Conseil d'administration, soit le Dr Alexandre Lauzon, chiropraticien, ainsi que Mme Claude Di Stasio, administratrice nommée par l'Office des professions. Le Comité exécutif a également fait peau neuve avec l'arrivée d'une nouvelle administratrice élue, Dre Valérie Gravel, chiropraticienne et d'un nouvel administrateur nommé, M. Bruno Petrucci. Je remercie d'ailleurs chaleureusement Dre Andréanne Duchesne Pérusse, chiropraticienne, pour ses années de loyaux services au comité exécutif. Le poste de secrétaire de l'Ordre qu'elle occupait a été confié à la directrice générale de l'Ordre, depuis le 1^{er} juin et le secrétariat adjoint est assumé par le directeur des affaires juridiques. Mes remerciements s'adressent aussi à M. Michel Guindon, administrateur nommé ayant siégé au sein du Comité exécutif pendant quatre ans. L'équipe de la permanence s'est également agrandie significativement par la création de deux nouveaux postes.

Ce vent de nouveautés transparaît également dans cette nouvelle édition du Diagnostic. En plus d'une nouvelle identité plus rafraîchissante et moderne, nous avons introduit du nouveau contenu pour mieux répondre à vos demandes en tenant compte des résultats du sondage sur l'appréciation des outils de communication interne. C'est donc avec plaisir que nous vous présentons de nouvelles chroniques. Les prochaines pages vous permettront d'en apprendre sur le virage numérique de l'Ordre, de lire le

point de vue d'un jeune chiropraticien sur la profession, en plus de découvrir deux nouvelles chroniques : Chronique de la chargée d'affaires professionnelles et Chronique de l'équipe des communications.

Trois années supplémentaires à vos côtés

Je termine ce mot en vous remerciant très sincèrement de la confiance que vous m'accordez dans la réalisation de mes fonctions de président. Au printemps, j'ai eu le privilège d'être réélu par acclamation à la présidence de l'Ordre des chiropraticiens du Québec pour un troisième mandat, un poste que j'occupe fièrement et avec passion. Plusieurs d'entre vous, particulièrement lors de ma tournée régionale, ont été en mesure de saisir l'ampleur des défis et des obstacles qui accompagnent cette importante fonction. C'est toujours avec la même fougue que je continuerai le travail avec comme aspiration d'atteindre les objectifs stratégiques que nous nous sommes fixés comme équipe (Conseil d'administration).

Mon implication se poursuit également sur la scène interprofessionnelle puisque j'ai aussi été réélu au sein du comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec pour un deuxième mandat. Il va sans dire que la profession chiropratique continue de prendre du galon à tous les niveaux.

L'année 2019 marque les 45 ans de l'Ordre des chiropraticiens du Québec et c'est une joie de constater qu'après tant d'années, l'agenda de l'Ordre reste rempli et ouvert à de nouveaux projets. Alors nous voici tous tournés vers l'avenir !

Word from the President

Embracing the future: from reputation to affirmation

Dr. Jean-François Henry

Chiropractor D.C., B.Sc., M.Sc.
President of the Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ)

Following a short break, we're back with a new image, new content and plenty of news to share. We've been busy in the past few months, and this new season is bringing a wave of changes.

2019 got off to a strong start with the President's Tour, which allowed me to meet with hundreds of chiropractors from several regions of Quebec. The tour, whose theme was "Challenges that affect us all," gave me the opportunity to discuss several issues that concern chiropractic and chiropractors across Quebec. I received a warm welcome and the meetings were enriching. My team and I look forward to repeating the experience next year.

A brand new look

Several new faces have joined the OCQ in the past few months. Following the spring elections, two new members joined the Board of Directors, namely Dr. Alexandre Lauzon, chiropractor, and Claude Di Stasio, administrator appointed by the Office des professions du Québec. The Executive Committee also has a new look, with the arrival of a newly elected administrator, Dr. Valérie Gravel, chiropractor, and a new appointed administrator, Bruno Petrucci. I sincerely thank Dr. Andr anne Duchesne P russe, chiropractor, for her years of loyal service on the Executive Committee. The position of secretary of the OCQ, which she occupied, has been taken over by the managing director of the OCQ since June 1, and the position of assistant secretary is being taken over by the director of legal affairs. I would also like to thank appointed administrator Michel Guindon, who sat on the Executive Committee for four years. The permanent team was also significantly expanded with the creation of two new positions.

The changes also extend to this new edition of Diagnostic. In addition to a fresh and modern look, we have introduced new content to better respond to your requests and take into account the results of the survey on internal communication tools. We are therefore pleased to present new features. On the following pages, you can read about the OCQ's digital shift and a young chiropractor's perspective on the profession. You can also discover two new features: one by the professional affairs manager and another by our communications team.

Three more years by your side

I would like to end by sincerely thanking you for placing your trust in me with regard to the performance of my duties as president. In the spring, I had the privilege of being re-elected by acclamation as president of the Ordre des chiropraticiens du Qu bec for a third term, a position that I will proudly and enthusiastically occupy. Several of you, in particular during my regional tour, were able to grasp the scope of the challenges and obstacles that accompany this vital role. I will pursue my duties with the same passion, in the hope of achieving the strategic goals that we have set as a team (Board of Directors).

I will also continue to be involved on the interprofessional scene, since I was also re-elected to the Executive Committee of the Qu bec Interprofessional Council (QIC) for a second term. Chiropractic practice is without question gaining prominence at all levels.

2019 marks the OCQ's 45th anniversary, and it is a great pleasure to see that, after so many years, the OCQ continues to have a full agenda and remains open to new projects. We are all looking toward the future!

Mot de la Directrice générale et Secrétaire

Une équipe tournée vers l'avenir !



M^e Josée Deschênes

Notaire LL. B., D. D. N., D. E. S. S., M. Ed.

Directrice générale et Secrétaire

Avec l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, la responsabilité du poste de Secrétaire de l'Ordre n'appartiendra plus à un administrateur élu. Cette situation a été régularisée par ma nomination à titre de Secrétaire de l'Ordre en plus de la direction générale. Pour m'assister, le Directeur des affaires juridiques, Me Eric Millette, avocat, a été nommé Secrétaire adjoint.

Sur le plan de la gouvernance, le cumul de rôle ne rencontre pas les principes d'une saine gestion; un administrateur est appelé à prendre des décisions par la voie du Comité exécutif ou du Conseil d'administration sur le statut des membres, responsabilité du Secrétaire de l'Ordre. Toute décision relative à l'admission, au retrait à l'exercice d'un membre inscrit au Tableau de l'Ordre sous la responsabilité du Secrétaire est susceptible d'être recommandée ou révisée par les instances de l'Ordre. Cette séparation des rôles est donc primordiale pour une saine gouvernance.

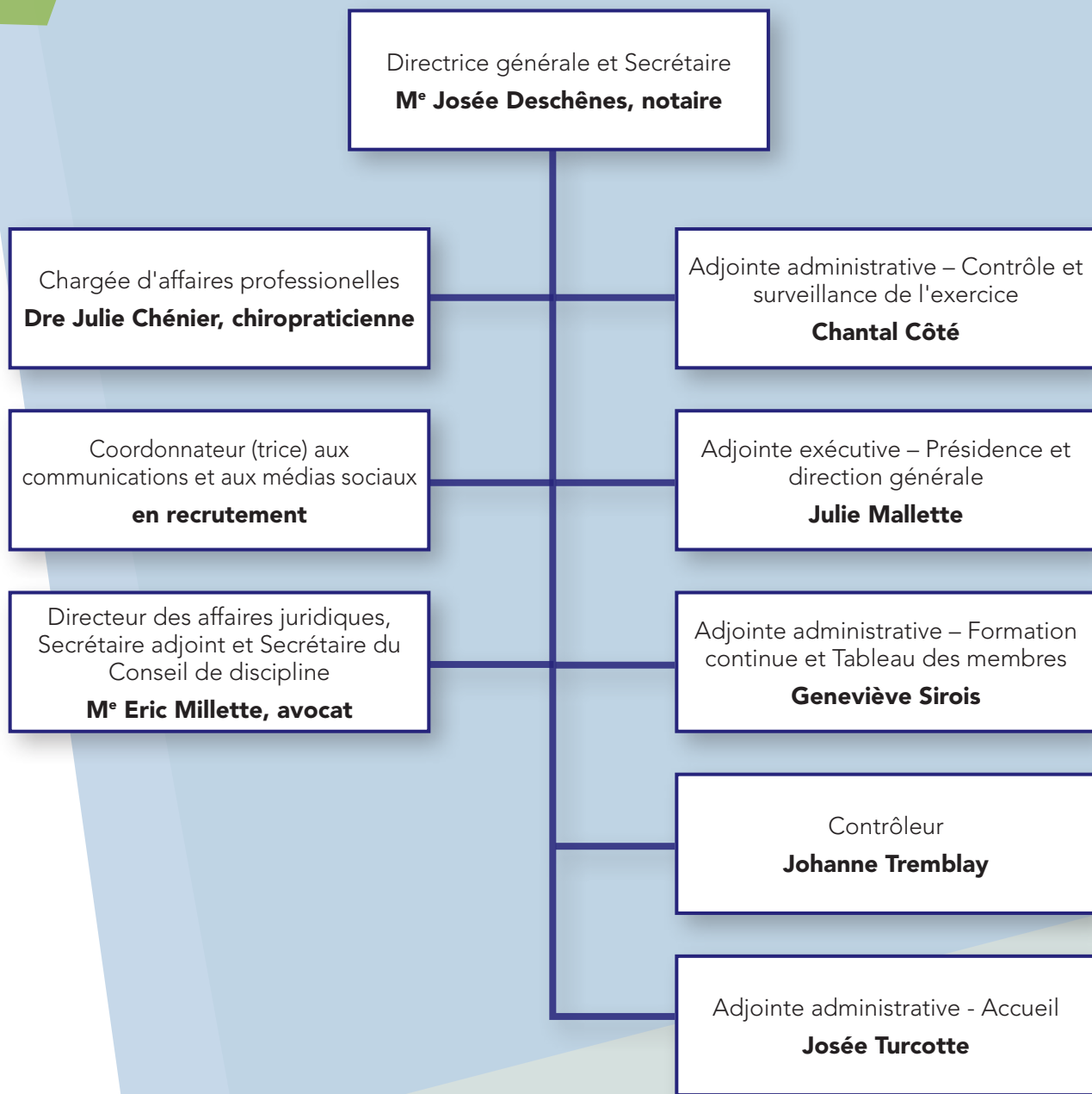
L'équipe de la permanence a aussi été consolidée par l'ajout de deux nouveaux postes. Une première à l'Ordre, une chiropraticienne a été embauchée à temps plein depuis le

mois d'août au poste de Chargée d'affaires professionnelles : Dre Julie Chénier, chiropraticienne. Elle sera responsable des activités et des comités relatifs à l'exercice des membres, à la formation, à l'inspection professionnelle et à tout ce qui nécessite l'expertise chiropratique dans les travaux de l'Ordre. Elle devient une nouvelle référence à l'Ordre pour les membres.

Madame Josée Turcotte s'est jointe à l'équipe des adjointes administratives pour soutenir l'ensemble de l'équipe et informer les membres et le public à la réception. Forte d'une vaste expérience dans le milieu des ordres professionnels, elle pourra partager ces compétences et habiletés avec les autres membres de l'équipe. Un nouveau visage et une nouvelle voix à l'Ordre, elle se fera un plaisir de vous accueillir.

C'est tous ensemble que les membres de l'équipe participeront à la réalisation des plans d'action 2019-2020 de l'Ordre en lien avec la protection du public, la mission première qui guide les actions au quotidien. De grands défis nous attendent encore !

Voici donc l'organigramme complet de l'équipe de la permanence.



Chronique de la Secrétaire

Au rythme du numérique



M^e Josée Deschênes

Notaire LL. B., D. D. N., D. E. S. S., M. Ed.

Directrice générale et Secrétaire

L'avenir est aussi au développement technologique de toute organisation. Une avancée a été réalisée cette année au bénéfice des membres soit la section membre du site Internet de l'Ordre offrant une partie transactionnelle pour la déclaration annuelle et le paiement en ligne de la cotisation et des activités de formation continue.

Avec la refonte du site Internet grand public et la bonification de la zone membre depuis l'hiver dernier, il était possible de s'inscrire et de payer ses activités de formation continue par un site transactionnel sécurisé. Cette première expérience réussie, nos développeurs ont poursuivi le projet pour inclure la déclaration annuelle et la mise à jour des informations en cours d'année ainsi que le paiement de la cotisation annuelle en un ou deux versements.

Une centaine de membres se sont prévalus de cette nouvelle option avec succès et j'invite donc tous les membres qui n'auraient pas accédé à la zone membre du site Internet à procéder en communiquant avec l'Ordre par courriel à info@ordredeschiropraticiens.qc.ca. On pourra ainsi vous indiquer comment obtenir votre identifiant et votre mot de passe. En accédant à la zone membre, une vidéo vous permet de naviguer sur les différentes sections du menu. À noter que la section déclaration annuelle et cotisation présentée à la vidéo est active que pendant la période de renouvellement donc elle reviendra au printemps prochain pour le paiement de la cotisation 2020-2021.

Un rappel important, soit la nécessité d'avoir une adresse courriel professionnelle pour un accès personnel individualisé et non une adresse de clinique. Cette adresse courriel est importante puisqu'elle sera rattachée à votre statut de membre pour toute communication officielle de l'Ordre et pour accéder à la zone membre du site Internet.

Voici quelques exemples de capture d'écran des nouvelles possibilités technologiques qui s'offrent aux membres.

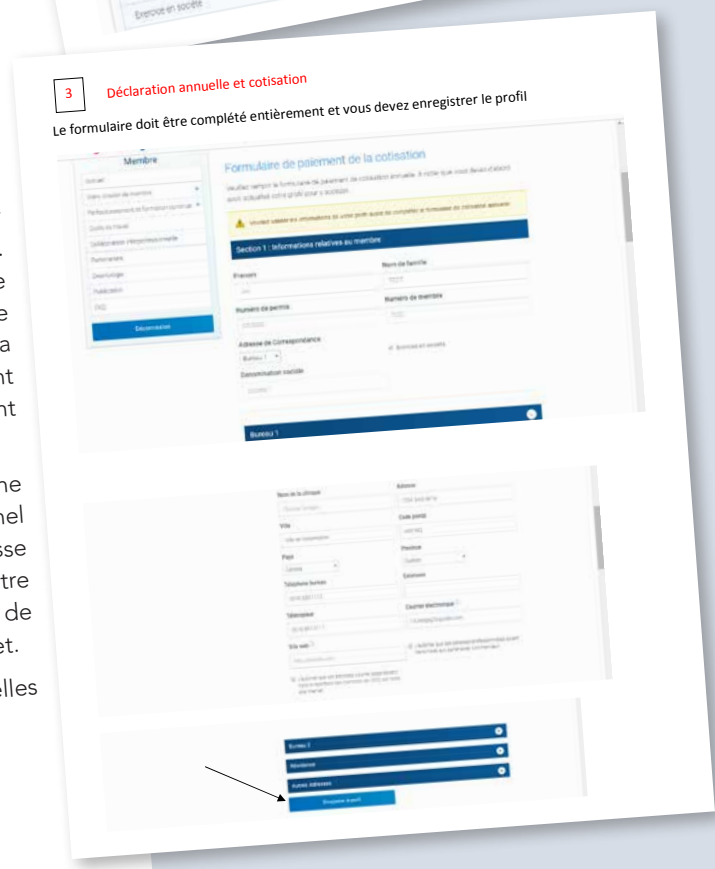
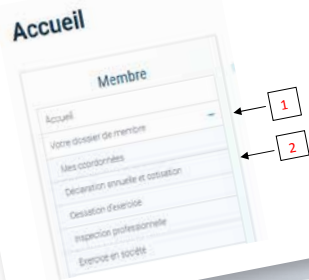


PROCÉDURE POUR LA DÉCLARATION ANNUELLE ET PAIEMENT DE LA COTISATION

Site de l'Ordre des chiropraticiens : <https://www.ordredeschiropraticiens.ca/fr/>

Votre nom d'utilisateur est votre no de permis : 00-0000
Le mot de passe est confidentiel et nous ne le détenons pas, si vous l'avez oublié vous devez cliquer sur « mot de passe oublié ? ».

À la page d'accueil, vous cliquez sur :
1 Votre dossier de membre
2 Déclaration annuelle et cotisation



3 Déclaration annuelle et cotisation
Le formulaire doit être complété entièrement et vous devez enregistrer le profil

Quand votre profil a été enregistré, vous êtes dirigé vers le formulaire annuel à remplir :

Formulaire de paiement de la cotisation

Cotisation annuelle

Section 1 : Catégorie de cotisation

Il y a 4 sections à remplir dans le formulaire, ensuite vous devez accepter les données inscrites à votre formulaire, choisir votre mode de paiement, cocher la case « je ne suis pas un robot » et cliquer sur « payer la cotisation ».

Cotisation

Payer par

Je ne suis pas un robot

Payer la cotisation

Si vous faites votre paiement en deux versements (cotisation membre régulier seulement), vous devrez autoriser les deux prélèvements en suivant le lien Monetico. Vous devez aller une première fois autoriser votre versement du 1^{er} avril 2019 et retourner sur la page de l'OCQ en suivant le lien Monetico, vous serez redirigé une seconde fois vers Monetico pour y effectuer le 2^e versement du 1^{er} juillet 2019. Si ces deux étapes ne sont pas suivies, le versement du 1^{er} juillet 2019 ne sera pas autorisé et vous serez en défaut de paiement pour le 1^{er} juillet 2019. Assurez-vous de suivre les étapes attentivement.

Cotisation annuelle

Section 2 : Catégorie de cotisation

Faire un prélèvement 1 fois et plus (membre régulier)

1 paiement

2 paiements

954 00\$ Ce montant sera débité le 01-04-2019

925 00\$ Ce montant sera débité le 01-07-2019

Attention : vous devez autoriser les 2 versements séparément. Vous serez alors redirigé sur la méthode de paiement sélectionnée à 2 reprises.

29\$ Ce montant représentant la cotisation à l'Office des Professionnels du Québec est déjà inclus.

Virage électronique, évolution et transition

Dre Danica Brousseau, chiropraticienne, D.C., M. Sc.

Vice-présidente

Présidente du Comité de perfectionnement et de formation continue

À l'instar des divers dossiers de l'Ordre des chiropraticiens, le volet du perfectionnement et de la formation continue évolue constamment. Plusieurs nouveautés ont vu le jour au cours des dernières années, mais on vous réserve encore d'autres développements!

Rappel : fin du cycle de formation 2018-2019

Avec l'automne à nos portes, l'année 2019 tire déjà à sa fin, ce qui nous mènera dans quelques semaines à la fin du deuxième cycle de formation continue depuis la mise en vigueur de la Politique sur la formation continue obligatoire des chiropraticiens.

Nous en profitons pour vous rappeler que d'ici au 31 décembre 2019, vous devez avoir cumulé :

- Un minimum de 30 heures de formation admissibles en vertu de la Politique
- Un minimum de 12 heures de formation en imagerie diagnostique OU un examen de radiologie pour ceux qui ont un permis de radiologie (version courte lors des événements de formation organisés par l'Ordre, ou version longue qui sera disponible en octobre)
- Une présence à au moins un événement de formation continue organisé par l'Ordre en 2018 ou 2019

Accessibilité électronique

Un onglet spécifique au perfectionnement et à la formation continue a été ajouté sur le site Internet de l'Ordre dans la zone membre afin de rendre l'information accessible plus facilement et en tout temps. D'un clic de souris, vous y trouvez les documents de référence relatifs aux exigences de formation, les formulaires de demande de dispense et des liens vers des formations offertes par certains établissements d'enseignement de la chiropratique accrédités.

Les horaires et les notes de cours des diverses formations sont accessibles en ligne. Depuis cette année, vous pouvez procéder à votre inscription et au paiement des formations en ligne, tant pour les événements de formation continue que pour les ateliers de perfectionnement.

Vous pouvez aussi prendre connaissance des heures cumulées à votre dossier, qui sont indiquées dans un tableau en fonction de votre numéro de permis d'exercice. Vous pouvez également soumettre vos attestations de formation en format numérique par courriel à l'adresse suivante : formationcontinue@ordredeschiropraticiens.qc.ca.

Le virage électronique pendant les formations

Lors des dernières formations, des cartes magnétiques ont été utilisées pour la comptabilisation des heures de présence. Ce simple changement permet un meilleur suivi et une compilation plus officielle des exigences de formation continue, tout en réduisant de manière importante le suivi manuel du dossier de chaque membre à l'aide des feuilles de signature.

De la même façon, l'examen en ligne permet une comptabilisation plus rapide et plus officielle des résultats, tout en faisant gagner du temps au personnel de l'Ordre, qui procédait à la correction manuelle de chaque copie. De plus, ceci donne l'option aux membres de partir dès la fin des activités de formation et de compléter l'examen durant la semaine suivante.

Les prochaines étapes à venir sont l'utilisation exclusive des examens en ligne lors des événements de formation



continue de l'Ordre, la migration de l'examen de radiologie (version longue) en format électronique et la mise en place des formulaires d'appréciation des formations en version électronique.

Non seulement ces changements sont-ils écologiquement intéressants, mais ils contribuent à augmenter l'efficacité de l'Ordre en optimisant le temps de travail du personnel.

Référentiel de compétences professionnelles

Avec l'adoption, en novembre 2018, d'un premier référentiel de compétences professionnelles, plusieurs changements sont à venir dans l'offre de formation continue. Ce référentiel entraînera aussi des modifications à la Politique sur la formation continue obligatoire.

Ce référentiel part du principe que pour qu'un chiropraticien soit compétent et à jour, il doit cumuler diverses formes de compétences qui vont au-delà de la capacité à effectuer des examens et des traitements. Évidemment, l'expertise en santé neuromusculosquelettique demeure centrale en termes de compétences. Mais dorénavant, tant en formation initiale qu'en formation continue, d'autres compétences doivent être développées et mises à jour : la communication, la collaboration, le leadership, l'érudition, la promotion de la santé et le professionnalisme. Au cours des prochaines années, vous verrez donc apparaître la mention des compétences visées lors de chaque formation ou conférence.

Programmes annuels, ateliers et régions

Le comité de perfectionnement et de formation continue poursuit son mandat de vous offrir des formations de qualité

chaque année par l'entremise de son programme annuel. Bientôt, nous annoncerons le programme 2020, mais nous vous invitons déjà à prévoir les dates à votre agenda :

- 15-16 février à Lévis
- 30-31 mai à Rivière-du-Loup
- 26-27 septembre à Saint-Hyacinthe
- Assemblée générale annuelle le 26 septembre

Vous avez bien lu, l'un des événements de formation aura lieu à Rivière-du-Loup en 2020! Le conseil d'administration a émis le souhait de faire « voyager » l'événement de l'été (fin mai ou début juin) dans les différentes régions du Québec.

Nous continuons aussi à mettre sur pied de nouveaux ateliers offerts en marge des événements de formation continue et qui sont, eux aussi, disponibles en région lorsque vous créez un groupe de membres intéressés.

Transition et relève

Après maintenant huit ans à la barre du comité de perfectionnement et de formation continue, j'ai décidé de laisser la place à la relève. Depuis juin dernier, j'ai donc cédé la présidence du comité à deux nouveaux coprésidents, Pier-Olivier Carrier et Audrey Hamel, que je me suis engagée à soutenir pour la prochaine année en demeurant membre du comité. Je suis convaincue qu'ils relèveront le défi avec brio! Pour ma part, je vous remercie de vos nombreux commentaires et suggestions au cours des dernières années. Je vous encourage à continuer de nourrir le comité de vos idées, puisque c'est pour vous que ce comité travaille fort à recruter des conférenciers pertinents, intéressants et qui nous aident collectivement dans le développement professionnel et la mise à jour constante des connaissances.

LA MODE

« *vintage* »

Dre Chantal Pinard, chiropraticienne, D.C.
Syndique

La mode « vintage » ne peut pas être invoquée pour justifier l'utilisation de documents périmés.

En tant que chiropraticiens, nous nous efforçons de faire de la prévention auprès de nos patients. Il en est de même pour le Bureau du syndic : ce texte a pour but de prévenir la commission de certaines infractions et par le fait même, le dépôt de plaintes devant le conseil de discipline.

Bien des gens sont adeptes de la mode « vintage ». Cependant, cette mode ne peut justifier l'utilisation par un professionnel d'anciens documents souvent inexacts. Certains d'entre nous ont l'habitude de conserver toute leur documentation professionnelle, qu'il s'agisse de lois, de règlements, de communiqués de l'Ordre ou de documents scientifiques. Ces documents ne doivent en aucun cas être employés dans le cadre de notre profession s'ils sont désuets ou s'ils ne sont pas conformes à la législation, à la réglementation ou aux normes scientifiques qui nous régissent présentement.

Effectivement, depuis l'époque où j'ai moi-même commencé à pratiquer ma profession, le *Code des professions* a été modifié plusieurs fois, de même que la réglementation de l'Ordre et plusieurs normes d'exercice de la chiropratique.

À titre d'exemple, je me souviens d'un test que nous pratiquions il y a 23 ans sur les bébés qui se nommait le « Reverse Fencer » et que nous enseignait la regrettée professeure Dre Maxime McMullen, chiropraticienne, à Palmer. Ce test consistait à suspendre le bébé par les chevilles en laissant pendre la tête vers le bas. À l'époque, ce test était reconnu selon les normes de la science chiropratique, mais il est à présent proscrit puisqu'il représentait certains dangers pour les bébés. Est-il possible que certains d'entre nous le pratiquent encore? Cela pourrait être le cas pour un chiropraticien qui aurait conservé de la documentation

désuète et qui n'aurait pas pris connaissance des derniers développements de la science chiropratique à ce sujet.

Il arrive que le Bureau du syndic soit informé que certains chiropraticiens diffusent des informations basées sur des documents dont le contenu est inexact et obsolète. C'est le cas de certains avis diffusés au cours des années 1990 qui mentionnaient qu'un chiropraticien était autorisé à prescrire et à vendre des orthèses. Or, depuis cette époque, le conseil de discipline de l'OCQ et la Cour d'appel du Québec se sont prononcés contre une telle interprétation de notre loi. Nous savons tous que l'Ordre des chiropraticiens du Québec milite présentement pour que la Loi sur la chiropratique soit modernisée et élargie, mais pour le moment, notre loi actuelle ne nous permet ni de prescrire, ni de fabriquer, ni de vendre des orthèses.

Les patients sont de plus en plus curieux et renseignés sur leur état de santé et nous devons les informer adéquatement. Des expressions désuètes et fausses comme « nerf écrasé », « vertèbres déplacées » et « la subluxation est la cause de toute maladie » doivent être éradiquées du discours du chiropraticien. Faites comprendre votre diagnostic par des explications vulgarisées, mais justes.

Qu'en est-il des documents que notre assistante a l'habitude de remettre aux patients? Nous avons appris que certain(e)s d'entre eux distribuent encore un tableau erroné comparant la formation de certains professionnels de la santé avec celle des chiropraticiens ou encore certains dépliants mentionnant que la chiropratique est en mesure de guérir divers problèmes de santé telle la « danse de Saint-Guy ». Sachez que nous sommes garants de tout ce que notre assistant ou assistante remet aux patients.

Il en est de même des documents publicitaires que vous faites rédiger par des publicistes. Vous êtes entièrement responsable de leur contenu et pourriez vous-même faire l'objet d'une plainte disciplinaire à l'égard de toute infraction que de tels documents pourraient représenter.

Notre *Code de déontologie* a été réformé en avril 2013 et notre code actuel contient, à l'article 43, des règles relatives au consentement éclairé qui n'existaient pas dans l'ancien code. À titre d'exemple, mentionnons que l'ancien code n'exigeait pas de consentement écrit aux examens et aux traitements chiropratiques, mais l'actuel article 43 contient cette exigence. Cet article prévoit également l'obligation pour le chiropraticien d'informer son patient sur la procédure du traitement qu'il lui propose alors que l'ancien code était beaucoup plus vague quant à cette obligation. Malheureusement, plusieurs de nos confrères et consœurs ignorent encore la portée exacte de l'article 43 du *Code de déontologie*.

À ce sujet, il m'importe de vous recommander la plus grande prudence à l'égard des actes que vous posez sur des mineurs. Comme vous le savez, certains de ces actes peuvent être mal interprétés lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet d'explications suffisantes à l'endroit de l'enfant ou de ses parents et lorsqu'ils n'ont pas été précédés d'un consentement éclairé. Afin d'éviter tout quiproquo, assurez-vous toujours que l'enfant et ses parents ont bien compris l'objectif et la procédure du traitement que vous leur recommandez s'il s'agit d'un mineur de moins de 14 ans. Au moment de procéder à un examen ou à un traitement dans certaines régions du corps de l'enfant telles les articulations sacro-iliaques, il est également recommandé d'effectuer ce traitement en présence d'un des parents de l'enfant ou de lui proposer de recevoir ce traitement en présence de votre assistant ou assistante.

Dans l'exercice d'une profession tout comme en matière de santé, il est toujours plus facile de prévenir que de pallier une perte de confiance d'un patient.

Connaître

L'importance de s'impliquer au sein de son ordre professionnel

Faites connaissance avec les nouveaux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif de l'Ordre

L'Ordre est heureux d'accueillir deux nouveaux chiropraticiens élus au sein de son Conseil d'administration et une nouvelle chiropraticienne élue au sein de son Comité exécutif. Voici pourquoi il est important, selon eux, de s'impliquer au sein de son ordre professionnel.

Dre Valérie Gravel, chiropraticienne

Déjà membre du Conseil d'administration de l'Ordre, Dre Gravel est maintenant aussi administratrice élue au sein du Comité exécutif. Plusieurs raisons l'ont poussée à poser sa candidature : « Les rouages d'un ordre professionnel m'ont toujours intéressée. J'aime apprendre. Étant d'une nouvelle mouture et n'ayant eu aucun contact avec un Ordre professionnel sur le plan des comités, je veux apporter des opinions différentes puisque j'ai un bagage différent. »



Selon Dre Gravel, s'impliquer est quelque chose qui va de soi. « C'est une opportunité de pouvoir faire progresser la profession, et une façon de s'assurer d'une bonne continuité avec une vision plus récente et plus actuelle de la chiropratique. Ce que notre profession nous a apporté, il faut le redonner à travers les visions que l'on fait évoluer avec nos expériences professionnelles », explique la chiropraticienne. Elle voit la chiropratique évoluer de façon exponentielle. « Plusieurs ouvertures interprofessionnelles se font de plus en plus. C'est une excellente nouvelle », partage-t-elle. Son dynamisme et son esprit d'équipe seront des atouts pour le Comité exécutif de l'Ordre.

Dr Alexandre Lauzon, chiropraticien

Il s'agit de la première implication à l'Ordre des chiropraticiens du Québec pour ce jeune chiropraticien diplômé de l'Université du Québec à Trois-Rivières en 2016. Membre du Conseil d'administration, Dr Lauzon a toujours voulu s'impliquer et ses premières années en clinique lui ont donné envie d'aller plus loin. « S'impliquer au sein de son Ordre professionnel, c'est une tâche nécessaire. C'est la clé pour le bon développement de la profession et pour assurer une certaine pérennité », dit-il.



Il voit la chiropratique comme étant une profession qui ne cesse d'être en essor. « C'est une profession agréable à vivre au quotidien et qui gagne à être connue. Grâce à la campagne LALOIDOITCHANGER.COM, notre profession est de plus en plus discutée et mentionnée. La chiropratique a sa place dans le système de santé québécois. C'est une belle voie d'avenir », explique-t-il. Le jeune chiropraticien se dit bien entouré : « Les chiropraticiens autour de moi ont la volonté d'aider, la passion et le plaisir de travailler. » Sa soif de savoir et son enthousiasme contribueront à l'avancement des futurs dossiers de l'Ordre.

SugGESTION

Un peu de gestion, en passant!

Voici une introduction à notre nouvelle chronique intitulée SugGESTION. À la suite du sondage sur l'appréciation des outils de communication interne, nous avons recueilli et analysé vos résultats. Vous avez été nombreux à partager votre appréciation pour la revue Diagnostic. Vous aimez le contenu que nous vous offrons, mais souhaitez tout de même en apprendre plus sur d'autres aspects de votre profession. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons une chronique à propos de la gestion en général.

La gestion au quotidien

Entre votre doctorat en chiropratique et les services que vous offrez à vos patients, vous n'avez pas tous eu le temps d'aller entreprendre un MBA. La gestion est l'ensemble des connaissances permettant de conduire une entreprise ou une clinique dans votre cas. Le jour où vous êtes devenus des chiropraticiens, vous êtes également devenus des travailleurs autonomes et entrepreneurs. La gestion est donc une dimension importante de la profession.

Des réponses à des questions

Au début de votre pratique, vous vous êtes probablement posé plusieurs questions. Certaines questions reviennent peut-être même après avoir dirigé votre clinique pendant quelques années : comment engager du personnel? Comment gérer du personnel? Comment gère-t-on une réunion d'équipe? Comment intègre-t-on bien un nouvel employé? Quelles sont les assurances à ne pas ignorer en tant que travailleur autonome? Comment inciter et encourager la collaboration au sein de son équipe? Quels sont les éléments qui peuvent favoriser le bien-être au travail?

Des suggestions à n'en plus finir

Voyez cette chronique comme une boîte à outils avec des astuces et des suggestions pour faciliter votre vie de travailleur autonome au quotidien. Vous y trouverez des thèmes et des sujets pouvant vous aider dans votre gestion de clinique et de personnel.

Attendez-vous à des entrevues avec des experts des ressources humaines, du management, du leadership et en entrepreneuriat. Préparez-vous à développer une liste de suggestions de lectures!

Si vous avez des sujets que vous souhaitez que nous abordions ou des professionnels que vous souhaitez que nous interviewions, contactez-nous à l'adresse suivante : diagnostic@ordredeschiropraticiens.qc.ca

Mme Claude Di Stasio, administratrice nommée

Experte en assurance collective, Mme Di Stasio s'est frayé un chemin à travers tous les milieux de l'industrie des assurances de personnes pendant 40 ans. Elle a été vice-présidente aux affaires québécoises à l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, et directrice générale et secrétaire pour la Société de compensation en assurance médicaments du Québec. Mme Di Stasio est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec depuis 1999.



Mme Di Stasio a également siégé au sein de plusieurs conseils d'administration dans le domaine de la santé comme l'Association canadienne pour la santé mentale, le Centre Hospitalier Pierre-Boucher, l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec et la Filiale de Montréal. En tant qu'administratrice du CA, Mme Di Stasio souhaite comprendre les enjeux liés à la profession, comprendre les besoins des consommateurs en lien avec ces enjeux et partager son expertise dans un contexte adapté à la profession. Son expérience en tant qu'administratrice sera un bel atout pour le Conseil d'administration de l'Ordre!

L'édition 2019 de la Tournée du président : une réussite

Le 6 février dernier marquait le coup d'envoi de l'édition 2019 de la Tournée du président. Sous le thème « Des défis qui nous interpellent tous », le Dr Jean-François Henry, chiropraticien, président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec avait comme mandat de mieux faire comprendre les différents dossiers de l'Ordre et de répondre aux questions soulevées par les chiropraticiens de plusieurs régions du Québec.

Un président positif et passionné

L'année 2019 marquait le retour de la Tournée du président qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années. L'idée de provoquer le retour de la tournée est venue à la suite des questions posées lors de discussions animées par les membres. De plus, la campagne de communication numérique LALOIDOITCHANGER.COM battait son plein et avait rejoint près de 440 000 personnes avant le début de la tournée. C'était la preuve qu'il était primordial de continuer à informer et à convaincre les autorités gouvernementales qu'il est dans l'ordre des choses de moderniser la Loi sur la chiropratique.

« Mon objectif était surtout d'informer les membres sur les principaux dossiers et enjeux de l'Ordre. C'était important pour moi de les écouter et de prendre connaissance de leurs préoccupations en regard du positionnement de la chiropratique au Québec », explique le président de l'Ordre.

Et il a réussi à le faire dans cinq régions du Québec, de Gatineau à Trois-Rivières, en passant par le Grand Montréal, Lévis et Chicoutimi. La tournée a eu lieu du 6 février au 27 mars 2019.

Des objectifs bien définis

La tournée du président avait trois objectifs précis. Premièrement, elle représentait une occasion de rencontrer les membres de l'Ordre et d'échanger avec eux sur des sujets qui les interpellent et qui les préoccupent. Deuxièmement, la tournée était une opportunité de faire la connaissance des nouveaux élus et titulaires de charge publique afin de les

sensibiliser aux avantages pour la population québécoise de moderniser la Loi sur la chiropratique. Troisièmement, l'Ordre souhaitait accroître la confiance de la population envers lui et la profession.

Plusieurs sujets ont été discutés au cours de la tournée. Il a notamment été question du plan stratégique 2016-2021 de l'Ordre et des activités de communication du président ayant pour but de faire rayonner la profession. « Nous avons aussi abordé différents aspects touchant directement la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé », raconte le président.

Des rencontres passionnantes

Les rencontres avaient pour la plupart adopté une formule petit-déjeuner durant lequel le président faisait une présentation de 40 à 45 minutes avec un support visuel, suivi d'une période de questions. L'atmosphère était très informelle. « Les membres étaient invités à me poser des questions tout au long de la présentation. Souvent, les questions posées ouvraient la voie sur d'autres sujets », raconte le Dr Henry. Les sujets abordés pendant les rencontres variaient donc de région en région selon les interventions des membres présents. « Grâce à des évaluations lors des rencontres, on a pu également bonifier la présentation au fur et à mesure », explique le président.

Parmi les moments marquants de la tournée, le Dr Henry évoque sa visite à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) où il a eu la chance de rencontrer des étudiants du doctorat de premier cycle en chiropratique. Il ne garde

que de bons souvenirs de cet après-midi : «L'auditorium était plein. Les jeunes étaient très intéressés par les dossiers de l'Ordre. Cette rencontre leur a permis de démystifier ce que l'Ordre apporte à la pratique. Les étudiants posaient de très bonnes questions. La présentation à l'UQTR a été une belle expérience.»

Le président mentionne également son passage à Chicoutimi, au Saguenay, le troisième arrêt de la tournée. Il a été marqué par l'énergie qui unissait les chiropraticiens présents. «J'ai été agréablement surpris de constater la belle synergie entre eux», explique-t-il.

Une réception accueillante

L'accueil a été chaleureux dans les cinq régions du Québec dans lesquelles le président s'est arrêté. Les membres semblaient apprécier le fait que le président de l'Ordre des chiropraticiens se soit déplacé pour venir à leur rencontre. «J'ai reçu de très bons commentaires. Les membres trouvaient la tournée pertinente et importante. Ils auraient même voulu que plus de gens soient présents», affirme le Dr Jean-François Henry.

À l'an prochain

Une tournée est prévue l'année prochaine. Le thème n'a pas encore été décidé, mais plusieurs aspects sont déjà en préparation pour améliorer l'expérience. L'équipe travaille sur l'introduction des technologies de l'information pour donner la chance aux membres absents de pouvoir assister aux rencontres en direct en ligne ou en rediffusion sur les réseaux sociaux. Les membres seront également consultés afin de trouver les meilleurs endroits et les moments opportuns pour les rencontrer.



M. Daniel Hansen, Dr Jean-François Henry, chiropraticien et M^e Josée Deschênes, notaire

Améliorer la qualité de vie des aînés

Dr Philippe Larivière, chiropraticien, D.C.

Comprendre et prendre en charge les gens atteints de sténose spinale lombaire

L'amélioration de la qualité de vie fait partie des nombreux bénéfices associés aux soins chiropratiques. Bien entendu, cette affirmation est aussi vraie quand il est question des soins prodigués aux personnes de 65 ans ou plus. Ce groupe d'âge est en forte croissance au Québec comme le font différentes données compilées par l'Institut de la statistique du Québec et le Ministère de la Famille du Québec.

En effet, le Québec comptait environ 350 000 aînés en 1996 et plus de 1 500 000 en 2017. Aujourd'hui, ceux-ci forment 18,5 % de la population québécoise et il est projeté que la proportion d'aînés passera à 20,5 % en 2021 et à 26,3 % en 2041 pour un total de 2 500 000 de personnes. Quand on sait qu'environ 30 % des gens de 65 ans ou plus ressentent des symptômes de sténose spinale lombaire (SSL), on peut croire que plus de 450 000 personnes voient actuellement leur qualité de vie diminuée en raison de cette pathologie au Québec seulement.

Voilà un groupe important qui peut bénéficier des services d'un chiropraticien. Dans les lignes qui suivent, voyons quelles sont les conséquences de la SSL sur la qualité de vie, comment on en établit le diagnostic, les conditions qui présentent des symptômes à ne pas confondre avec la SSL et ce que les données probantes nous apprennent sur le traitement non chirurgical de cette pathologie.

Les conséquences de la SSL sur la qualité de vie

La SSL est une cause majeure de douleur, d'invalidité et de diminution de l'autonomie chez les aînés. Une réduction de la capacité à marcher en est la limitation fonctionnelle la plus importante. La SSL a plus d'impact sur la marche que l'ostéoarthrite du genou ou de la hanche et entraîne une plus grande limitation fonctionnelle que l'insuffisance

cardiaque, la maladie pulmonaire obstructive chronique ou le lupus.

Cette incapacité à marcher mène à un style de vie plus sédentaire et à un déclin progressif de l'état de santé général. La SSL symptomatique est même associée à la dépression, à l'anxiété et au désespoir, ce qui peut perpétuer l'invalidité qu'elle cause.

Finalement, la SSL augmente aussi le risque de chute, une autre problématique que l'on retrouve fréquemment chez les aînés.

Symptômes, causes, pathophysiologie et diagnostic

La SSL correspond à un rétrécissement du canal central ou d'un ou plusieurs foramens intervertébraux lombaires qui entraîne une claudication neurogène. Elle se manifeste par une sensation de douleur, de lourdeur, d'engourdissement, de picotement ou de faiblesse unilatérale ou bilatérale au niveau de la fesse ou du membre inférieur exacerbée par la marche ou la station debout et soulagée par la position assise et la flexion du tronc.

La cause la plus fréquente est l'ostéoarthrite dégénérative. Celle-ci peut provoquer une diminution de la hauteur des disques ainsi qu'un épaississement des facettes articulaires ou des ligaments jaunes menant à une compression et à une réduction de l'apport sanguin aux nerfs rachidiens. La SSL peut aussi être de nature congénitale ou iatrogénique (à la suite d'une chirurgie par exemple) ou bien causée par un spondylolisthésis ou une pathologie sous-jacente.

Lors de l'examen, le test de Lasègue devrait être négatif puisqu'il induit une flexion. Le test de Romberg et une démarche avec une large base de sustentation présentent une spécificité de plus de 90 %. L'examen neurologique du membre inférieur s'avère souvent positif. L'imagerie



par résonance magnétique (IRM) peut aussi être utile, mais il faut davantage se fier à la présentation clinique. En effet, les conclusions de l'examen doivent correspondre aux symptômes du patient. De plus, comme les examens d'IRM sont effectués en décubitus dorsal, la compression n'apparaît pas nécessairement sur les images.

Diagnostic différentiel : ne pas confondre la SSL avec d'autres pathologies

Certaines pathologies peuvent ressembler à la SSL. Le tableau ci-après en contient une liste ainsi que des éléments permettant de la distinguer de la SSL :

Pathologies	Éléments distinctifs
Claudication vasculaire	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun changement aux symptômes si le patient marche appuyé sur une canne, un déambulateur, un panier d'épicerie ou autre • Index de pression systolique cheville-bras <0,9
Coxarthrose	<ul style="list-style-type: none"> • Douleur à l'aine (7 fois plus probable que la hanche soit impliquée que le rachis seulement) • Test de FABERE positif, diminution de l'amplitude de mouvement de la hanche en flexion et en rotation interne • Boiterie • Douleur la nuit (en changeant de position dans le lit)
Syndrome douloureux du grand trochanter (anciennement bursite trochantérique)	<ul style="list-style-type: none"> • Forte douleur à la palpation du grand trochanter • Douleur à l'abduction active et résistée de la hanche • Test de FABERE positif • Douleur en décubitus latéral sur le côté symptomatique
Neuropathie diabétique	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun changement en fonction de la posture • Distribution en gants et chaussettes
Sténose spinale cervicale ou dorsale (myélopathie)	<ul style="list-style-type: none"> • Signe de Hoffman • Clonus • Signe de Babinsky • Hyperréflexie
Hernie discale lombaire	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des symptômes en flexion lombaire et en position assise • Test de Lasègue positif

Traitement pharmacologique

Peu d'études scientifiques ont démontré l'efficacité d'un traitement non chirurgical de la SSL. Les infiltrations de corticostéroïdes ne fonctionnent pas alors que la prise d'opioïdes et de prégabaline (Lyrica) ne serait pas plus efficace qu'un placebo. Quant à la gabapentine (Neurontin), une étude avec une petite cohorte démontre une certaine efficacité. Comme ces médicaments comportent des effets secondaires importants, il est pertinent de considérer d'autres solutions.

Thérapie manuelle et programme d'exercices : un protocole prometteur

Des chercheurs ont mis sur pied un protocole de traitement intensif comprenant de la thérapie manuelle et un programme d'exercices à effectuer à la maison. Lorsque ce protocole est comparé aux soins médicaux (médicaments ou infiltration) et à des séances d'exercice en groupe, il s'est révélé plus efficace à court terme pour soulager les symptômes et améliorer la fonction physique et la capacité à marcher. Les trois interventions permettent d'améliorer la capacité à marcher à long terme. Il apparaît donc évident que les chiropraticiens ont leur place dans la prise en charge de la SSL.

Le protocole comprend douze séances de thérapie manuelle sur six semaines (mobilisations, pressions ischémiques, étirements, facilitation neuromusculaire proprioceptive (*Proprioceptive Neuromuscular Facilitation, PNF*) ayant pour objectif de réduire la

lordose lombaire et d'amener le bassin en rétroversion. À chacune des séances, deux ou trois exercices sont montrés au patient afin qu'il les fasse à la maison deux fois par jour. Chaque semaine, le patient doit augmenter le nombre de répétitions ou la durée de l'étirement et intégrer du vélo stationnaire en position fléchie à sa routine d'exercices. Pendant les six semaines de traitement, le patient devra faire ses exercices deux fois par jour après quoi il pourra passer à une seule fois par jour pour conserver les bénéfices. Il est aussi primordial d'éduquer le patient sur son état et de bien lui faire comprendre l'importance du programme d'exercices afin qu'il le respecte bien. À terme, il aura dix-huit exercices à exécuter.

Comme la SSL est une pathologie chronique, il est recommandé d'effectuer une visite de suivi aux trois mois et d'inviter le patient à prendre rendez-vous au besoin entre-temps. L'accent doit être mis sur l'amélioration de la capacité à marcher et non sur la diminution des symptômes. Ainsi, chaque semaine, le patient doit compter le nombre de pas qu'il peut faire afin de suivre sa progression.

Où trouver le protocole de traitement?

Vous pouvez apprendre le protocole de traitement en commandant un DVD, en suivant un cours en ligne ou en assistant à une formation du Dr Carlo Ammendolia, chiropraticien. Toute l'information est disponible au www.spinemobility.com (*Lumbar Spinal Stenosis Boot Camp Program*). Les profits sont remis à la recherche.

Références

Le bilan démographique du Québec, Édition 2018, Institut de la statistique du Québec, consulté en ligne au <http://www.stat.gouv.qc.ca>, 2018

Population du Québec par âge et sexe, Institut de la statistique du Québec, consulté en ligne au http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/QC_age_et_sexe.xlsx, 2019

Les aînés du Québec, quelques données récentes, Deuxième édition, Direction des communications, Ministère de la Famille, 2018

Ammendolia C. et al. *The boot camp program for lumbar spinal stenosis: a protocol for a randomized controlled trial*, Chiropractic and Manual Therapies, 2016;24:25

Schneider M. et al. *Comparative Clinical Effectiveness of Nonsurgical Treatment Methods in Patients With Lumbar Spinal Stenosis: A Randomized Clinical Trial*, Journal of the American Medical Association Network Open. 2019;2(1):e186828

Markman JD. et al. *A Randomized, Double-blind, Placebo-Controlled Crossover Trial of Oxymorphone Hydrochloride and Propoxyphene/Acetaminophen Combination for the Treatment of Neurogenic Claudication Associated With Lumbar Spinal Stenosis*, Spine, 2015 May 15;40(10):684-91

Markman JD. et al. *Double-blind, randomized, controlled, crossover trial of pregabalin for neurogenic claudication*, Neurology, 2015 Jan 20;84(3):265-72

Cap sur les affaires professionnelles

Ça bouge à l'Ordre !

Dre Julie Chénier, chiropraticienne, D.C.
Chargée d'affaires professionnelles

C'est pour moi un immense privilège de me joindre à l'équipe de permanence de l'Ordre des chiropraticiens du Québec. À titre de chargée d'affaires professionnelles, je participerai à la mise en œuvre de projets liés à l'encadrement et à l'exercice de la profession. Je soutiendrai divers comités tels que le comité de perfectionnement et de formation continue, le comité sur les normes d'exercices et le comité d'inspection professionnelle. Je travaillerai également à améliorer les services aux membres et au public en lien avec les affaires professionnelles de l'Ordre.

Accès aux publications scientifiques

Reconnaissant que l'accès aux publications scientifiques constitue parfois un obstacle pour les praticiens désireux d'offrir des soins basés sur des données probantes, l'OCQ a pris l'initiative de s'associer à d'autres ordres professionnels en santé pour réaliser ce projet-pilote d'accès aux données scientifiques. Du 4 mars au 30 avril, vous avez été nombreux à participer à la phase 1 du projet. Près de 700 articles scientifiques ont été consultés parmi l'offre proposée par l'éditeur Wolters Kluwer. Suite à des difficultés techniques, la phase 2 du projet, prévue en mai, a été retardée. Celle-ci devrait être rendue possible cet automne. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Modernisation de la Loi sur la chiropratique

Je poursuivrai les efforts de l'Ordre visant à l'adoption et à la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la chiropratique. Une version amendée du projet de Loi ayant été adoptée lors de la dernière réunion du Conseil d'administration du 24 août, une grande croisade auprès des décideurs est à venir. J'accompagnerai le président lors de ses rencontres stratégiques avec les représentants des autres ordres professionnels, des ministres et des élus en vue de l'acceptation du projet de loi de modernisation.

Groupes de travail sur certaines approches exercées en chiropratique

La diversité dans les approches et techniques chiropratiques représente un défi pour les syndiques qui doivent répondre aux questions du public sur les activités exercées par leur chiropraticien et pour les inspecteurs qui peinent à statuer sur la conformité de certaines approches en lien avec le champ d'exercice de la chiropratique. Afin de faciliter le travail des différentes instances de l'Ordre, il a été convenu de développer un guide méthodologique qui permettra d'évaluer une approche ou une technique particulière. Ce guide permettra à l'Ordre de favoriser une approche préventive et servira de balise aux chiropraticiens désireux de poser des actes professionnels valides à l'intérieur de leur champ d'exercice. Les membres qui exercent une approche particulière sont les mieux placés pour assister l'Ordre dans l'évaluation des différents actes exercés. De par cette approche collaborative, l'Ordre est en mesure de mieux protéger le public tout en mettant de l'avant la richesse que constitue la diversité des approches chiropratiques. Deux groupes de travail font figure de pionniers et collaborent déjà avec l'Ordre : un portant sur la kinésiologie appliquée et l'autre sur la neurologie fonctionnelle. Je tiens à remercier les membres exerçant ces approches qui ont accepté de s'impliquer afin d'aider l'Ordre à mieux remplir sa mission.

Si vous désirez vous exprimer sur ces différents groupes de travail, je vous invite à me contacter !

Exercice illégal

Comment déposer des plaintes en exercice illégal ou pour usurpation de titre

Dr Francis Crépeau, chiropraticien

Président du comité sur l'exercice illégal de la chiropratique

Le comité sur l'exercice illégal déploie des efforts continus pour prévenir la pratique illégale de la chiropratique et l'usurpation du titre de chiropraticien ou de docteur en chiropratique (D.C.). Par contre, l'aide du public et des membres de l'Ordre des chiropraticiens du Québec est indispensable afin de signaler de possibles contrevenants. Différents processus ont été mis en place pour faciliter les signalements effectués à l'OCQ et ainsi aider le travail du comité.

Tout d'abord, il arrive fréquemment que les gens se demandent quelles informations sont importantes pour effectuer un signalement. Il est important de retenir que plus le comité possède d'informations, plus il lui sera facile de faire son enquête. Une information ou un détail peut sembler moins pertinent, mais cela peut confirmer ou infirmer d'autres renseignements provenant d'un autre signalement ou même éclaircir un autre dossier concernant un autre contrevenant.

Par contre, comme dans toute bonne anamnèse, nous avons besoin d'informations essentielles. Voici donc les principaux renseignements à prendre en note lorsque vous voulez faire un signalement à l'OCQ :

- Le nom de la personne en cause
- L'adresse municipale du bureau de la personne en cause
- Le courriel et l'adresse du site Web, le cas échéant
- Les preuves de la pratique illégale ou de l'usurpation de titre
- Le type d'activité que vous croyez être exercée illégalement

Une fois tous les renseignements recueillis, il existe trois méthodes très simples pour faire parvenir un signalement à l'Ordre des chiropraticiens du Québec.

- 1 Par téléphone, au 514 355-8540 ou à la ligne sans frais au 1 888 655-8540. Vous pouvez alors mentionner vouloir effectuer un signalement concernant un possible cas d'exercice illégal. Une personne se chargera de recueillir toutes les informations nécessaires.
- 2 Par courriel, au info@ordredeschiropraticiens.qc.ca. Assurez-vous de fournir tous les renseignements requis.
- 3 En remplissant le formulaire disponible en ligne sur le site de l'OCQ sous la rubrique « Protection du public », « Exercice illégal et usurpation de titre » et « Comment signaler un possible cas d'exercice illégal? ».

Après avoir reçu le signalement, le comité sur l'exercice illégal pourra faire enquête et prendre les mesures nécessaires afin de prévenir, d'arrêter et de sanctionner l'exercice illégal le cas échéant.

Comment signaler un possible cas d'exercice illégal?

Navigation

Le rôle et les responsabilités du chiropraticien

Lois et règlements encadrant la profession +

Renseignements disciplinaires +

Vous êtes témoin d'un possible cas d'exercice illégal de la chiropractie titre de chiropraticien ou de docteur en chiropratique (D.C.)?

Il y a trois façons de nous le signaler :

1. Par téléphone : 514 355-8540
Ligne sans frais : 1 888 655-8540
2. Par courriel : info@ordredeschiropraticiens.qc.ca
3. [En remplissant ce formulaire](#)



Formulaire pour signaler un exercice illégal. Le formulaire est divisé en sections : 'Données de la personne ou de l'organisme signalé', 'Données de l'exercice illégal', 'Préciser les faits', 'Préciser les renseignements que vous souhaitez transmettre', et 'Faire parvenir'. Le formulaire est rempli avec des données fictives.

Il est important de noter que tous les signalements peuvent être faits de façon anonyme. Aussi, si vous recevez le témoignage d'un patient, vous pouvez sans problème effectuer le signalement à sa place. Vous n'avez qu'à mentionner lors de votre appel téléphonique, dans votre courriel ou en remplissant le formulaire en ligne, que vous ou votre patient souhaitez que votre témoignage reste confidentiel. Également, dans le cas où votre signalement viendrait à procès, vous pouvez immédiatement mentionner que vous ne souhaitez pas que vos informations soient utilisées et que vous ne voulez pas témoigner.

Votre signalement permettra tout de même de mettre en lumière un possible cas d'exercice illégal et le comité aura la chance de préparer une preuve connexe au besoin. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'Ordre des chiropraticiens du Québec.

Le comité sur l'exercice illégal vous remercie de votre collaboration.

Mot d'un diplômé

Un retour aux sources



Dr Alexandre Allaire,
chiropraticien

Être un jeune chiropraticien vient avec son lot de défis, de découvertes, de craintes et d'aspirations. Vous souvenez-vous de la première fois qu'on s'est adressé à vous en utilisant le titre de docteur? Vous souvenez-vous de la première fois que vous avez reçu votre propre patient? Vous souvenez-vous de la fierté que vous ressentiez le jour de votre assermentation?

Avec le temps, la nouveauté est remplacée par la routine. Les choses qui vous faisiez ressentir une boule d'excitation dans le ventre font place à l'habitude. Pourquoi s'intéresser aux jeunes chiropraticiens? Ils ont encore les yeux pleins d'étoiles. Ils veulent s'impliquer et faire valoir leur profession autant que les chiropraticiens qui ont pavé le chemin avant eux.

Nous avons donc été à la rencontre du Dr Alexandre Allaire, chiropraticien, qui a complété son doctorat en chiropratique en 2016 à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Dr Allaire se souvient de sa vie étudiante : « J'ai eu un parcours académique ordinaire. Au Cégep, j'ai étudié en sciences de la nature. Pendant cette période, je me suis blessé et j'ai dû consulter un chiropraticien. C'est là que j'ai décidé que je deviendrais un chiropraticien. Je n'ai pas perdu de temps. Je me suis inscrit au doctorat en chiropratique à l'UQTR et je n'ai pas regretté mon choix. »

Le jeune chiropraticien se décrit comme un élève studieux. « J'étais assez sérieux. J'avais la volonté de réussir et je mettais les efforts nécessaires pour avoir de bons résultats », explique-t-il. Durant sa formation en chiropratique, Alexandre aimait beaucoup les cours de pratique, les stages et les internats. « J'appréciais tout ce qui était technique », ajoute-t-il.

Dans le cadre de sa pratique, Dr Alexandre Allaire, chiropraticien, utilise plusieurs techniques pour adapter ses traitements aux besoins de chacun. Il procure donc des soins à des patients de tout âge et pour tout genre de problème. Le bien-être et la santé de tous sont importants pour lui.

Lorsqu'il a commencé à pratiquer sa profession, Alexandre avait tout de même quelques craintes. « Un peu comme tout le monde qui amorce sa carrière, j'avais peur de ne pas réussir en tant que travailleur autonome. J'aurais aimé avoir plus d'outils pour m'aider à développer le côté affaires de ma profession et pour élargir ma clientèle », partage-t-il.

En 2015, il a entrepris une mission humanitaire en République dominicaine avec Chiropratique sans frontières, une organisation de missions humanitaires ayant pour but de fournir des soins chiropratiques aux plus démunis. Au cours de la saison 2015-2016, le chiropraticien a été un interne soigneur pour Les Diablos Trois-Rivières, une équipe de Basketball AAA. Il accueille présentement ses patients à la clinique ABC Clinique Santé. Dr Allaire ne chôme pas : en plus de ses patients, il trouve le temps de s'impliquer au sein de l'Ordre. Il est membre du comité jeunesse, du comité sur l'exercice illégal de la chiropratique et du comité des règlements.

Dans son temps libre, Dr Allaire pratique plusieurs sports. Voyons ce que l'avenir lui réserve! En bref, chers chiropraticiens, vous êtes nécessaires. Il n'est jamais trop tard ni trop tôt pour faire une différence.

Communiquons

Une nouvelle image

Au cours des derniers mois, l'Ordre s'est investi dans une refonte de la revue *Diagnostic*. Vous tenez donc entre vos mains le résultat de nos travaux.

Une nouvelle formule

En mars dernier, l'Ordre a fait circuler un sondage sur l'appréciation des outils de communication interne. Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire et à donner votre avis. Nous sommes heureux d'apprendre que vous appréciez la revue *Diagnostic*. Son contenu répond également à vos attentes. Parmi vos suggestions, vous souhaitez plus de contenu à caractère scientifique, et plus de conseils concrets et utiles pour la pratique professionnelle.

Ce nouveau *Diagnostic* est adapté à vos demandes et à vos besoins. De sa conception graphique jusqu'à son contenu, nous allons pris en compte tous vos commentaires afin de produire une revue à votre image. Comme vous pouvez le

constater dès la première page, la couverture est à présent épurée et plus moderne. La présentation des textes est colorée et imagée. Même les titres des chroniques ont été revampés. Le contenu que vous tenez à cœur est de retour, en plus d'avoir ajouté des sujets en lien avec vos suggestions.

Nouvelles chroniques

Nous avons également introduit de nouvelles chroniques dans cette nouvelle édition du *Diagnostic*.

Chronique	Description/Objectif
SugGESTION	Des trucs et astuces dans le domaine de la gestion, les ressources humaines, l'entrepreneuriat et le management afin d'ajouter des cordes à votre arc.
Au tour de la chargée d'affaires professionnelles	Pour vous garder informé des initiatives des différents comités et des événements auxquels participe la chargée d'affaires professionnelles.
Mot d'un diplômé (Mot d'une future chiropraticienne)	La contribution d'un.e élève de l'UQTR ou d'un.e jeune diplômé.e qui se questionne, affirme et s'intéresse à des sujets en lien avec la chiropratique.
Communiquons	Des trucs et astuces pour maximiser votre présence sur les médias sociaux et les différentes approches en matière de communication interne et externe qui peuvent bénéficier à tous.

De plus en plus connectés

En juillet dernier, vous avez reçu la première édition du *Diagnostic Plus*, l'infolettre électronique de l'Ordre. Précédemment nommé *Diagnostic Express*, le *Diagnostic Plus* sera envoyé sur une base régulière. Cette revue électronique servira de supplément à la revue que vous tenez présentement entre les mains. Le bulletin d'information portera à présent le nom de *Diagnostic Express*. Ce bulletin vous sera envoyé lorsque l'Ordre aura des nouvelles urgentes et importantes à vous partager prestement.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons dépassé le cap des 900 abonnés sur la page Facebook officielle de l'Ordre et plus de 600 membres font partie du groupe des membres de l'Ordre des chiropraticiens du Québec. C'est toujours un plaisir de partager des nouvelles avec vous et de répondre à vos questions sur la page Facebook et au sein du groupe. Rappelez-vous que la communication est au cœur de nos actions! N'oubliez pas de suivre notre page LinkedIn et de vous abonner à la page Twitter de l'Ordre!

Tableau des membres

Retraits

Bellerive, Claude	1 ^{er} avril 2019	cessionnaire : Stephanie Germain
Benoit, Maude - Helene	1 ^{er} mars 2019	Remplacement de maternité
Bruneau, Évelyne	25 janvier 2019	Aucun (hors-Québec)
Couture, Jean	1 ^{er} juillet 2019	cessionnaire : François-Xavier Montreuil
Couture, Johanne	28 juin 2019	cessionnaire : Zoé Lacasse
Dunn Sigouin, Karine	1 ^{er} avril 2019	cessionnaire : Nicolas Allard
Fortier, Roger	30 septembre 2019	cessionnaire : Maud Vaillancourt
Fournelle, Kym	20 décembre 2018	cessionnaire : Marie-Christine Gougoux
Kerklaan, Andrew	25 février 2019	cessionnaire : Tanya Simard
Lafleur, Dominique	25 février 2019	Aucun (hors-Québec)
Mainville, Alexandre R.	1 ^{er} avril 2019	cessionnaire : Judith Blum
Marchand, Andrée Anne	1 ^{er} avril 2019	Retrait temporaire
Michel, Carline	1 ^{er} mars 2019	cessionnaire : Natacha Lauzon
O'Neill, Russell	1 ^{er} août 2019	cessionnaire : Maxime Kingsbury
Ouellet, Jay	1 ^{er} avril 2019	cessionnaire : Claude Gallichan
Parr, Jean-Guy	1 ^{er} mai 2019	cessionnaire : Stéphanie Bennett
Pépin, Jean-François	1 ^{er} janvier 2019	cessionnaire : Sarah Moreau
Richard, Etienne	1 ^{er} juillet 2019	cessionnaire : Guillaume Laporte
Richard, Vicky	1 ^{er} avril 2019	cessionnaire : Dominique George
Sirois, Jean Pierre	12 juillet 2019	cessionnaire : Anne-Eugénie Simard
Talbot, Marie France	1 ^{er} avril 2019	cessionnaire : Charles Lagacé
Trinh, Linda	1 ^{er} avril 2019	cessionnaire : Mylène Lemair
Théorêt, Guy	1 ^{er} avril 2019	cessionnaire : Martin Lamarre
Veilleux, Marcel	15 février 2019	UQTR
Verreault, Richard	1 ^{er} avril 2019	cessionnaire : Shawn Verreault

Décès

Dussault, Richard	30 juin 2019	cessionnaire : Sébastien Labarre
Morin-Laflamme, Pierre	1 ^{er} juin 2019	cessionnaire : à venir

Réinscriptions

Blanke, Janice	1 ^{er} juillet 2019
Bureau, Marc	1 ^{er} mars 2019
Caron, Dominique	1 ^{er} janvier 2019
Lalanne, Kim	1 ^{er} mars 2019
Marchand, Andrée-Anne	1 ^{er} septembre 2019
Montreuil, François Xavier	1 ^{er} mai 2019
Moreau, Charles	1 ^{er} décembre 2018

Provencher, Benjamin	1 ^{er} septembre 2019
Théorêt, Guy	1 ^{er} février 2019

Radiations

Desforges, Sylvain	22 février 2019
--------------------	-----------------

Réintégration

Desforges, Sylvain	23 mars 2019
--------------------	--------------

Nouvelles inscriptions

Bériault, Frédéric	1 ^{er} septembre 2019
Chung, Bianca	1 ^{er} avril 2019
Comeau, Florence	1 ^{er} août 2019
Dallaire-Dahlager, Camille	1 ^{er} août 2019
Desrosiers, Katherine	5 août 2019
Doré-Coulombe, Charles	5 août 2019
Dubois, Marc-Antoine	19 juillet 2019
Dumas, Camille	19 juillet 2019
Giroux, Jean-René	1 ^{er} août 2019
Grenier, Eva	1 ^{er} août 2019
Harvey, Pascale	1 ^{er} septembre 2019
Imbeau, Camille	1 ^{er} août 2019
Jutras, Jean-François	1 ^{er} août 2019
Lacasse, Zoé	10 juin 2019
Langlois, Samuel	1 ^{er} août 2019
Langlois-Laroche, Stéphanie	1 ^{er} août 2019
Laquerre, Marc-Antoine	1 ^{er} août 2019
Lebel, Pathy	1 ^{er} août 2019
Lounaouci, Tamila	1 ^{er} septembre 2019
Marineau-Bélanger, Émile	1 ^{er} août 2019
Marinova, Emiliya	1 ^{er} août 2019
Massé, Gabrielle	12 août 2019
Morin, Roxanne	1 ^{er} août 2019
Morissette, Sara-Kim	1 ^{er} août 2019
Ouellet, Audrey-Anne	1 ^{er} septembre 2019
Paquette, Virginie	1 ^{er} août 2019
Paradis, Christina	1 ^{er} août 2019
Piché, Theery	12 août 2019
Plouffe, Mathieu	1 ^{er} août 2019
Poulin, Anthony	1 ^{er} août 2019
Primeau, Marie-Claude	1 ^{er} août 2019
Raymond, Jade	1 ^{er} septembre 2019
Reny, Alexandra	1 ^{er} septembre 2019
Richard, Roxanne	1 ^{er} août 2019
Rodrigue, Nicole	1 ^{er} août 2019
Roussel, Félix	1 ^{er} août 2019
Roy, Justin	1 ^{er} août 2019
St-Jacques, Jeanne	1 ^{er} janvier 2019
St-Pierre, David	1 ^{er} août 2019
Trottier, Olivia	1 ^{er} septembre 2019
Trottier St-Pierre, Jonathan	1 ^{er} août 2019

In memoriam

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants. »

-Jean d'Ormesson

L'Ordre des chiropraticiens du Québec transmet ses condoléances aux proches des chiropraticiens qui nous ont quittés au cours des derniers mois.

Le 15 décembre dernier, notre collègue, le Dr **Lucien A. Giroux**, chiropraticien, est décédé à 88 ans. Il fut le premier chiropraticien à Laval sur le boulevard de la Concorde à Duvernay.

Le 28 février dernier, notre collègue, le Dr **Pierre Trudel**, chiropraticien, est décédé à 70 ans. Il était diplômé du *Palmer Chiropractic College* en 1974.

Notre collègue, le Dr **Pierre Morin-Laflamme**, chiropraticien, est décédé le 1^{er} juin dernier. Diplômé du *Canadian Memorial Chiropractic College* en 1995, il exerçait sa profession et était membre de l'Ordre depuis 1996. Il a siégé pendant plusieurs années au sein du conseil de discipline et fut également membre du comité des communications.

Le 30 juin dernier, notre collègue, le Dr **Richard Dussault**, chiropraticien, est décédé à 66 ans. Diplômé du *Palmer Chiropractic College* en 1978, il fut le deuxième vice-président de l'Ordre de 1996 à 2001 et le secrétaire-trésorier de l'Ordre de 2001 à 2007. De 2009 à 2015, il fut également président de la Fondation de recherche chiropratique du Québec. Pour souligner ses 20 ans de service, il avait reçu le prix de reconnaissance de l'Ordre des chiropraticiens du Québec en 2015.

Membres du comité exécutif 2018-2019

Président

Dr Jean-François Henry, chiropraticien, D.C., B. Sc., M. Sc.

Vice-présidents

Dr Philippe Larivière, chiropraticien, D.C.

Dre Danica Brousseau, chiropraticienne, D.C., M. Sc.

Administratrice élue

Dre Valérie Gravel, chiropraticienne, D.C.

Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

M. Bruno Petrucci

Membres du conseil d'administration 2018-2019

01 – EST

Dre Hélène Castonguay, chiropraticienne, D.C.

Dr Jean-Philip Hudon-Dionne, chiropraticien, D.C.

02 – QUÉBEC

Dre Andréanne Duchesne Pérusse, chiropraticienne, D.C.

Dr Philippe Larivière, chiropraticien, D.C.

03 – CENTRE

Dre Nancy Mayrand, chiropraticienne, D.C.

04 – SUD-EST

Dre Martine Bureau, chiropraticienne, D.C.

Dr Pier-Olivier Carrier, chiropraticien, D.C.

05 – MONTRÉAL

Dre Danica Brousseau, chiropraticienne, D.C., M. Sc.

Dr Jean-François Henry, chiropraticien, D.C., B. Sc., M. Sc.

06 – BASSES-LAURENTIDES

Dre Valérie Gravel, chiropraticienne, D.C.

Dr Alexandre Lauzon, chiropraticien, D.C.

07- NORD-OUEST

Dr David P. Poulin, chiropraticien, D.C.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Mme Claude Di Stasio

M. Michel Guindon

M. Bernard Drouin

M. Bruno Petrucci

Représentants et délégués

Représentants et délégués de l'Ordre des chiropraticiens
du Québec dans diverses organisations :

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Dr Jean-François Henry, chiropraticien, représentant
votant, membre du Comité exécutif

Dr Philippe Larivière, chiropraticien, délégué

Dre Danica Brousseau, chiropraticienne, déléguée substitut,
membre du Forum de la formation

Dre Chantal Pinard, chiropraticienne, membre du groupe
directeur du Forum des syndicats

Dr Giovanni Scalia, chiropraticien, membre du Forum
de l'inspection professionnelle

M^e Josée Deschênes, notaire, directrice générale, membre
du Forum des directeurs généraux

M^e Eric Millette, avocat, directeur des services juridiques et
secrétaire du Conseil de discipline, membre du Forum des
conseillers juridiques

Fédération chiropratique canadienne (FCC)

Dr Jean-François Henry, chiropraticien, administrateur votant
et co-président du Conseil de réglementation de la FCC

Dr Philippe Larivière, chiropraticien, secrétaire-trésorier
de la FCC

Dr David Hayes, chiropraticien, président de la FCC

Dr Francis Lévesque, chiropraticien, délégué au Conseil
canadien de l'enseignement chiropratique

Federation of chiropractic licensing boards (États-Unis)

Dr David Hayes, chiropraticien, délégué votant (District III)

Équipe de la permanence

Directrice générale et Secrétaire

M^e Josée Deschênes, notaire

Chargée d'affaires professionnelles

Dre Julie Chénier, chiropraticienne, D.C.

Adjointe administrative

Mme Chantal Côté

Adjointe exécutive

Mme Julie Mallette

Directeur des affaires juridiques, Secrétaire adjoint et Secrétaire du conseil de discipline

M^e Eric Millette, avocat

Adjointe administrative

Mme Geneviève Sirois

Contrôleur

Mme Johanne Tremblay

Adjointe administrative

Mme Josée Turcotte

Coordonnateur aux communications et aux médias sociaux

Poste à combler

IDENTITÉ

L'Ordre des chiropraticiens du Québec est une référence officielle en matière d'évaluation, de diagnostic et de prévention des déficiences du système neuromusculosquelettique et du traitement de ses dysfonctions dans le but de maintenir ou de rétablir la santé.

VISION


Être reconnu à titre de référence incontournable en santé neuromusculosquelettique et de chef de file dans le domaine des manipulations vertébrales et articulaires.

MISSION

La mission de l'Ordre des chiropraticiens du Québec est d'assurer la protection du public en veillant à la qualité et à l'excellence de l'exercice de la chiropratique et en soutenant le développement des compétences de ses membres.

VALEURS

L'Ordre des chiropraticiens du Québec incite ses membres à mettre en application l'ensemble des valeurs organisationnelles qui sous-tendent la réalisation de sa mission et de sa vision, soit les valeurs de collaboration, de rigueur et d'intégrité.



**Votre Ordre fait
confiance à
La Personnelle
comme assureur
de groupe auto,
habitation et
entreprise**

Les assurances auto, habitation et entreprise de La Personnelle sont simples et flexibles, et nous mettons tout en œuvre pour vous faciliter la vie.



**Grâce à ce partenariat,
vous avez accès à des tarifs
de groupe exclusifs.**

**Obtenez votre soumission
et économisez!**

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/ordrechiropraticiens



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.